

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE  
DE  
POLLIONNAY  
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE**

**N° 60 / 2024**

Téléphone : 04-78-48-12-09  
fax : 04-78-48-15-09

**OBJET : Réglementation du Parc de la Mairie**

*Le Maire de la commune de POLLIONNAY,*

*Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que pour permettre les travaux de réfection du sol de l'aire de jeux pour enfant du  
parc de la Mairie, il y a lieu de réglementer l'accès des usagers dans ce lieu,*

**ARRETE**

**Article 1** : *L'accès au Parc de la Mairie sera restreint du lundi 08 avril 2024 à 8 heures au  
samedi 13 avril 2024 à 8 heures.*

**Article 2** : Tous agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concernent,  
d'assurer l'application du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc et peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2  
mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la  
Brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY.

Fait à POLLIONNAY, le 05 avril 2024

*Pour le maire de POLLIONNAY  
BARBERAT Loïc  
Conseiller Délégué par le Maire*

